

ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Site de la chapelle Saint-Joseph

Commune de Fréjus (83 600)

Section AW N° 879, 880, 881, 882



Août 2024

1. Propriétaires

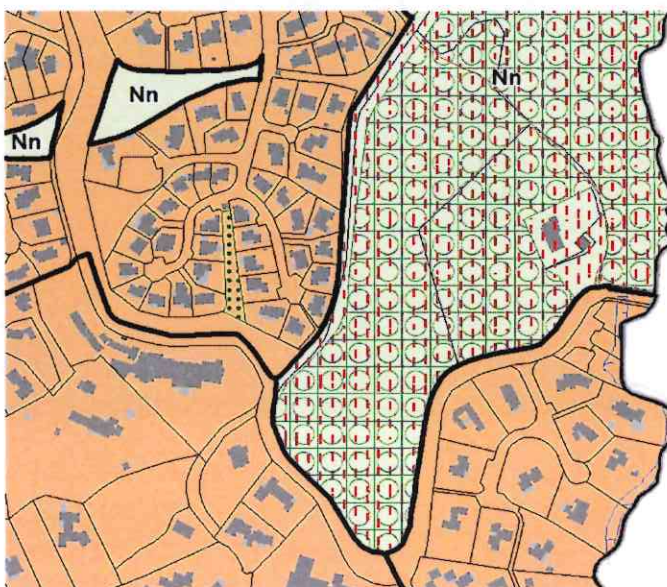
Les parcelles AW 879, 880, 881 et 882 sont la propriété de la commune de Fréjus.

2. Parcelles

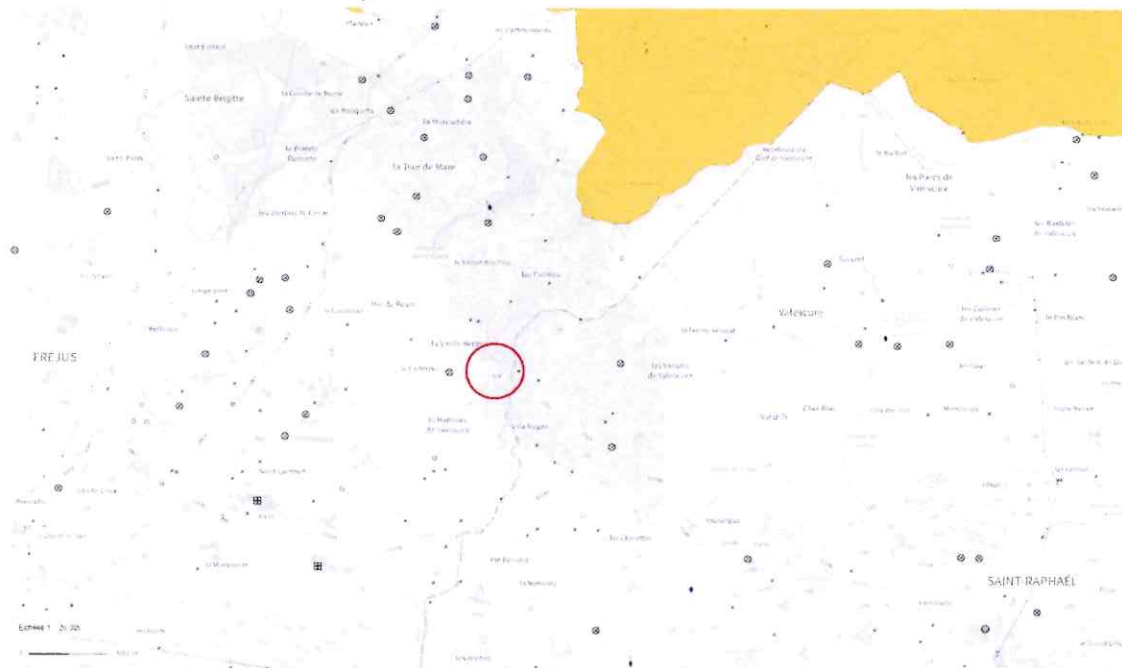
Section	Numéro	Département	Commune	Surfaces cadastrales
AW	879	Var	Fréjus	19 a 93 ca
AW	880	Var	Fréjus	83 ca
AW	881	Var	Fréjus	1 ha 50 a 13 ca
AW	882	Var	Fréjus	1 a 80 ca
Total Cadastral				1 ha 72 a 69 ca

3. Analyse environnementale

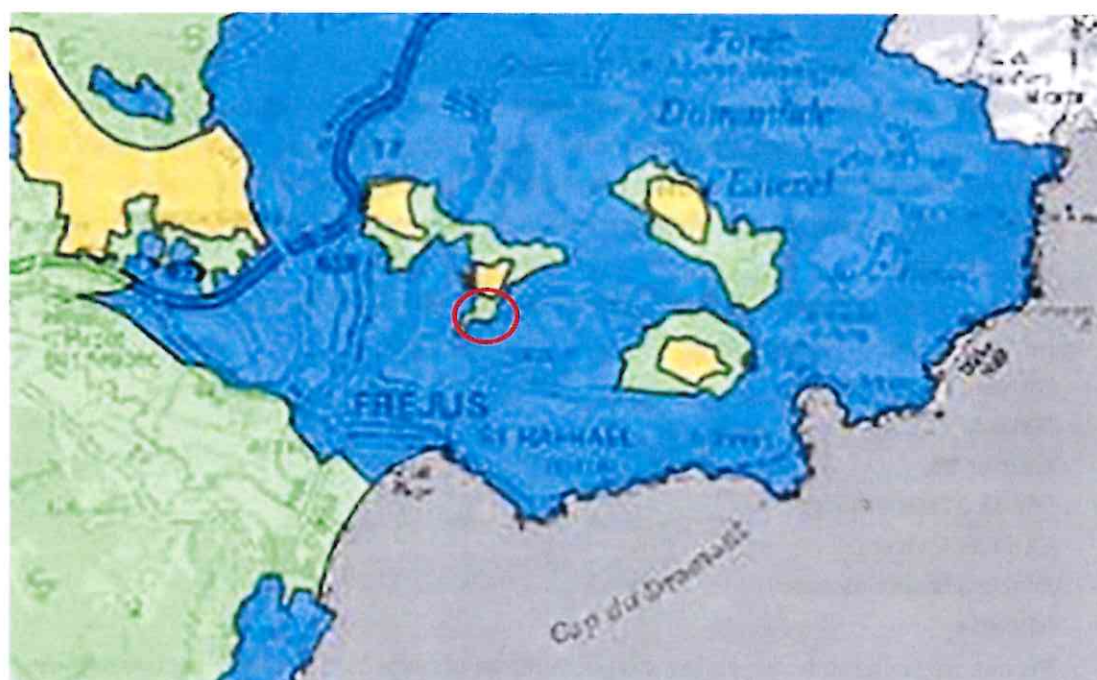
- **EBC**, Espace boisé classé, il occupe la majeure partie du terrain, seule une partie du terrain est en zone blanche correspondant à la partie originellement utilisée par l'église, les parcelles AW 879, AW 881 et une partie de la parcelle AW 881.



- **Sites naturels classés (L 341-1 à 22) : identifiant FR9301628 « Esterel »**
La parcelle n'est pas située dans le site classé mais à 1km100 de la zone (voir carte des données environnementales).



- **Espèces protégées (L 411-2) Tortue d'Hermann.** Le site se situe dans une zone de sensibilité moyenne à faible aux tortues d'Hermann (couleur verte). Se référer à la notice d'utilisation de la carte des niveaux de sensibilité jointe en annexe.



- **ZNIEFF** (Zone naturelle à intérêt écologique, faunistique et floristique terrestre de type 1 : N°83189129 « Bombardier ». Le terrain est en partie intégré dans cette zone depuis le 08/11/2022.



4. Description du peuplement :

Futaie de Pin Pignon et Pin d'Alep :

Ce peuplement est composé en majorité de pin pignon et pin blanc adulte. On distingue de vieux arbres à forte valeur paysagère et des plus jeunes lorsque le milieu est ouvert. Quelques vieux pins ont fait l'objet d'attaque d'hylésine et sont secs sur pied ou couchés au sol, cependant l'état sanitaire des pins reste bon. Localement on peut également observer quelques chênes lièges, chênes verts ou chênes blancs.

Dans les milieux ouverts, la végétation se limite à une végétation arbustive et herbacée. On trouve en autres :

- Bruyère arborescente,
- Pistachier lentisque,
- Laurier tin,
- Filaire à feuilles large,
- Cade de Provence,
- Filaire à feuille étroite.
- Mimosa

Proche de la chapelle de jeunes oliviers ainsi qu'un cyprès, signe de l'occupation du lieu à une époque encore récente.

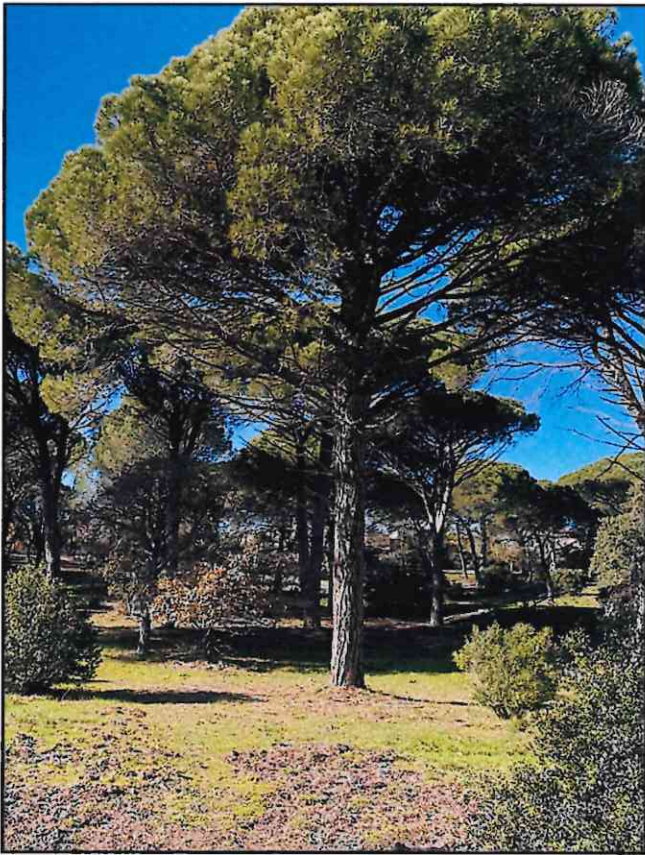
LA VÉGÉTATION DU SITE ETAT ACTUEL



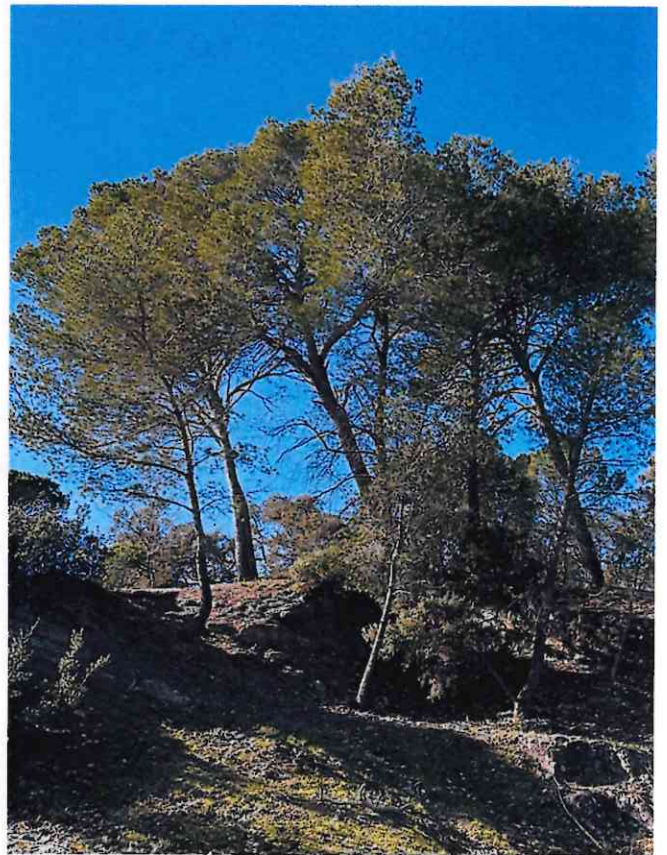
LA VÉGÉTATION DU SITE ETAT ACTUEL



Végétation du Site



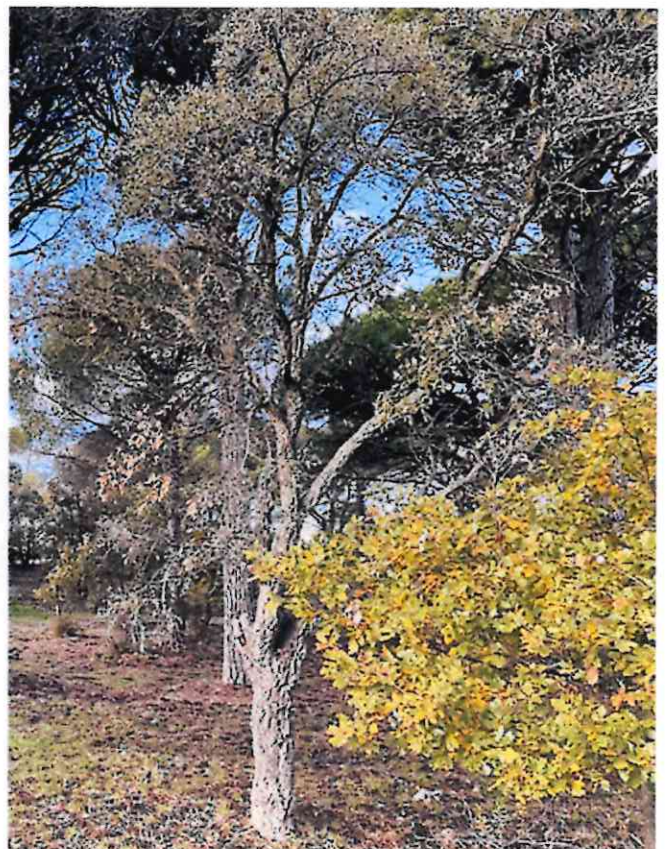
(1) Pin Parasol
(*Pinus pinéa*)



(2) Pin d'Alep
(*Pinus halepensis*)

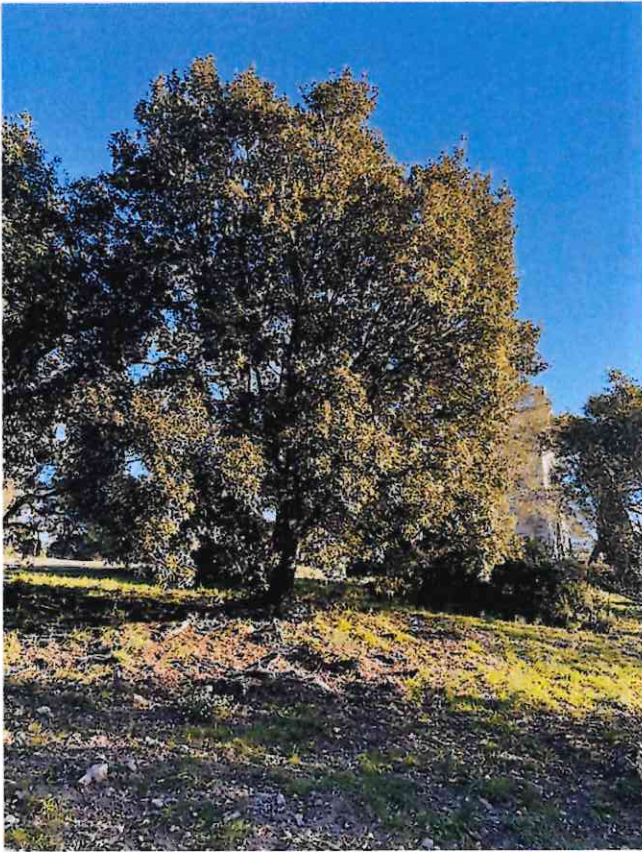


(3) Chênes blancs
(*Quercus alba*)

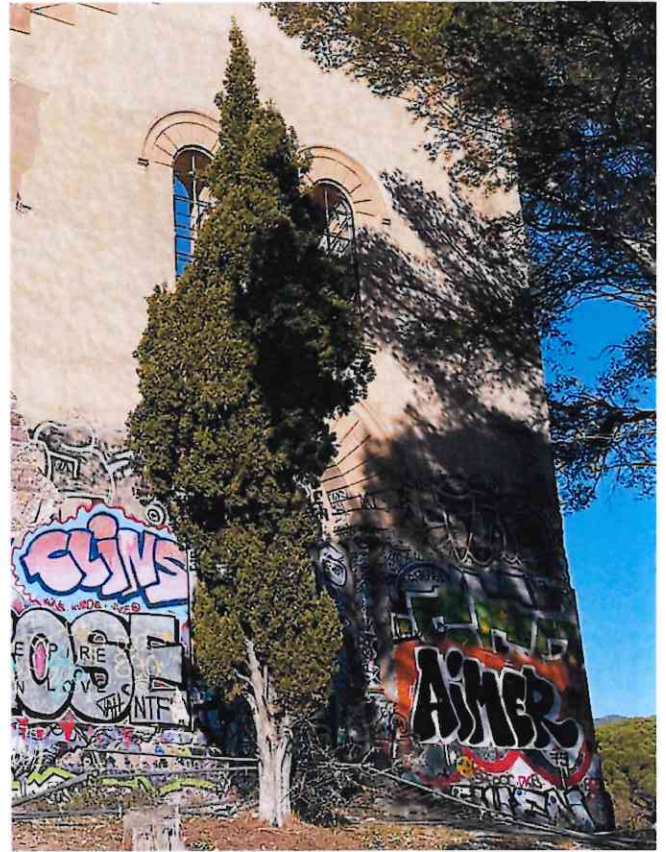


(4) Chêne liège
(*Quercus suber*)

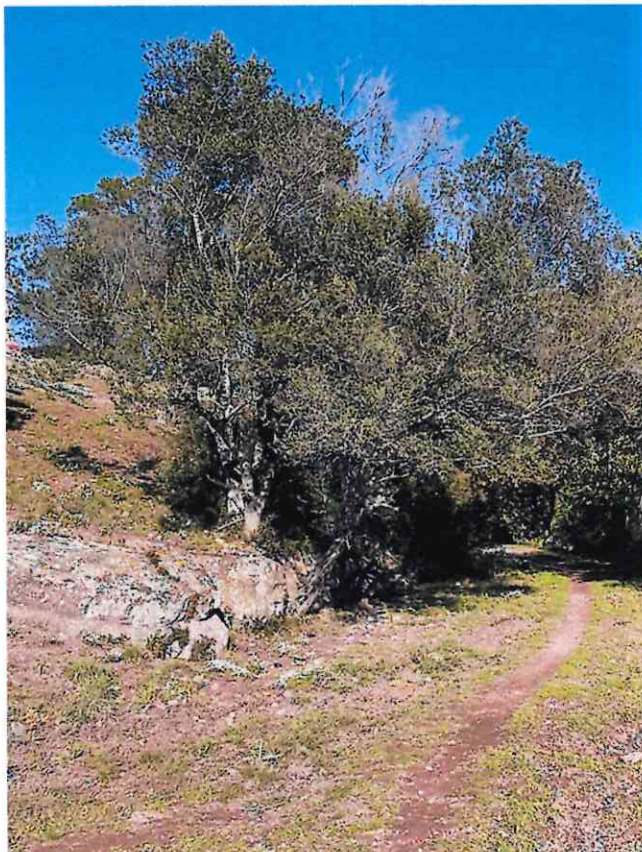
Végétation du Site



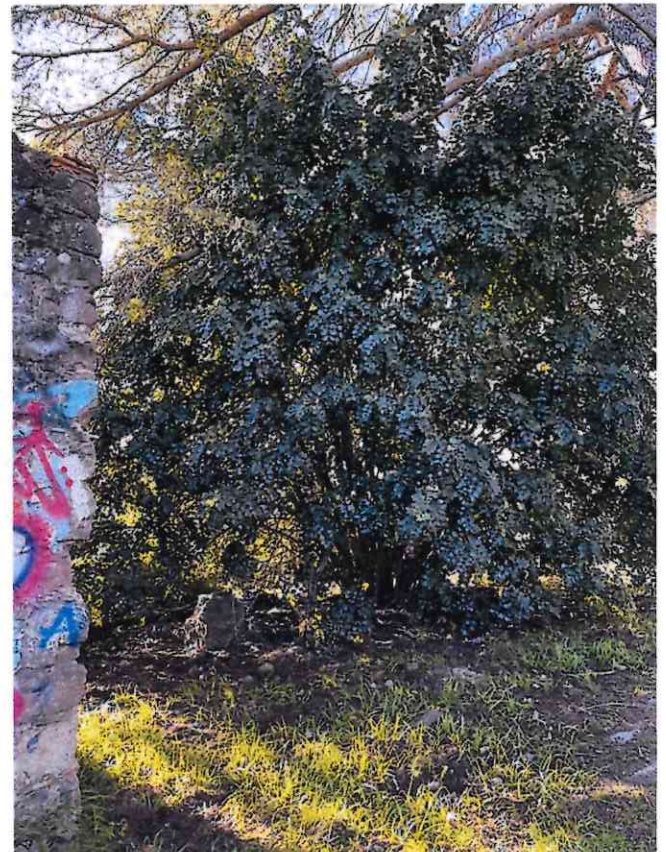
(5) Chênes verts
(*Quercus lix*)



(6) Cyprès
(*Cupressus*)



(7) Olivier
(*Olea europaea*)



(8) Caroubier
(*Ceratonia siliqua*)

Végétation du Site



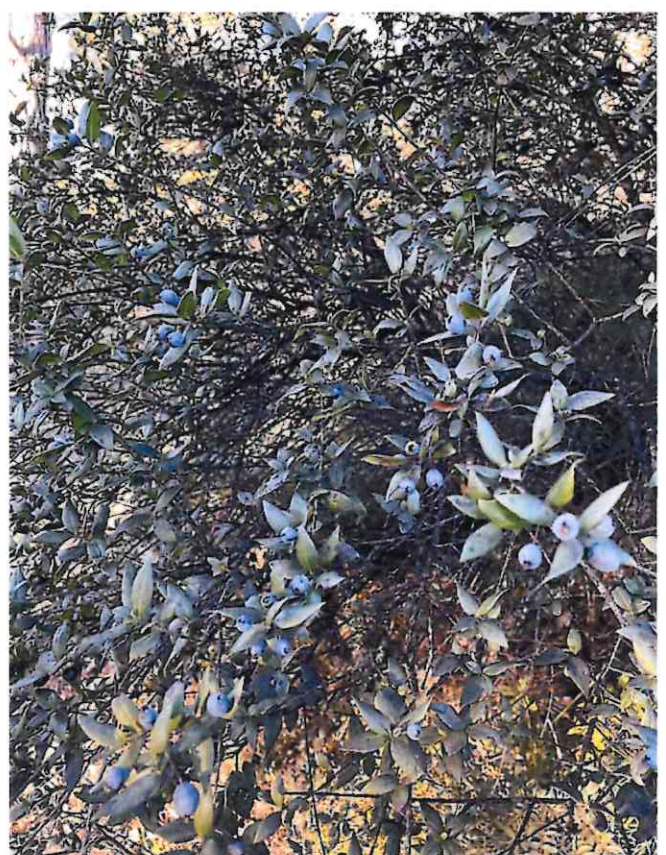
(9) Laurier Tin
(*Viburnum tinus*)



(10) Filaires à feuilles étroites
(*Phillyria angustifolia*)



(11) Génévriers Cades
(*Juniperus oxycedrus*)

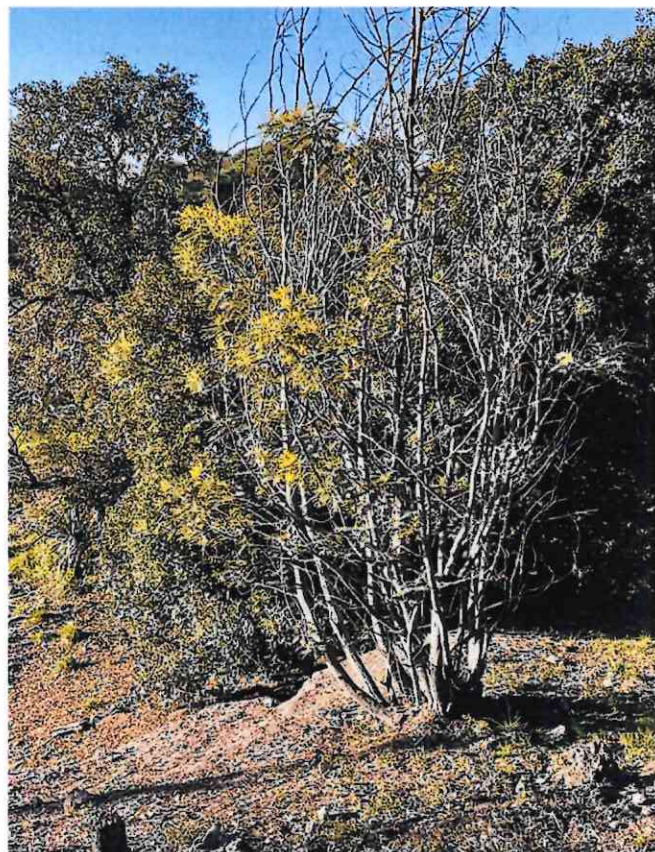


(12) Filaires à feuilles larges
(*Phillyrea latifolia*)

Végétation du Site



(13) Bruyère arborescente
(*Erica arborea*)



(14) Mimosas
(*Acacia dealbata*)

5. Description De la faune :

Bien que le terrain soit placé dans une zone de sensibilité moyenne à faible aux tortues d'Hermann. Les visites du terrain n'ont pas permis de découvrir d'individu. Seule la présence de sangliers en nombre, adultes et marcassins a pu être observée. La présence de quantités de pain déposés sur place est sans doute à l'origine du regroupement.

La présence sur le site de nombreux promeneurs, coureurs, ainsi des chiens en liberté, sa situation, entouré d'une voie passante et de zones pavillonnaires en est sans nul doute à l'origine de ce dépeuplement.

6. Description du bâti existant :

Sur le site existe des bâtiments, une ancienne chapelle « *La Chapelle Saint Joseph de Valescure* » et son presbytère.

Elle est l'œuvre de l'architecte Pierre Aublé, qui a en outre réalisé la Basilique Notre Dame de la Victoire, ainsi que de nombreuses villas sur Valescure.

Elle a été édifiée en 1883 en tant que chapelle privée du chanoine Jean-Emé Rolland,

Elle a été ouverte au culte le 13 juin 1899.

Elle devient propriété de la commune le 31 décembre 1909.

Elle a été dédiée au culte jusqu'en 1930 et définitivement délaissée au profit de la chapelle de Tous-les-Saint en 1939.

Elle a brûlé en juin 1983 et est depuis à l'abandon.

Elle est classée depuis 1986 à l'inventaire général du patrimoine culturel.

La demande de défrichement a pour but de sa réhabilitation en lieu de culte.

Restauration et agrandissement de la chapelle existante.

L'histoire de cette chapelle, met en lumière le fait qu'elle a été délaissée au profit de la chapelle de tous les Saints, pour des problèmes de fonctionnalité. La modification a donc pour but, pour la rendre pérenne de l'agrandir pour lui donner la capacité nécessaire à son bon fonctionnement, tout en conservant son cachet architectural et en préservant le site.

L'emprise au sol totale du projet est de 850.51 m².

7. Programme des interventions :

Les 50 mètres autour des maisons ou équipements devront répondre aux obligations légales de débroussaillage (OLD)*, conformément au plan ci annexé. Cette intervention est annuelle, généralement au printemps et se fait manuellement (débroussailleuse, tronçonneuse) :



Dans l'EBC, l'opération est identique et la pérennité du boisement doit être garantie lors de la réalisation des travaux, l'opération de débroussaillage ne peut viser à faire disparaître l'état boisé :

- elle doit permettre un développement harmonieux des boisements concernés et leur installation là où ils ne sont pas encore constitués
- et doit laisser subsister suffisamment de jeunes arbres de manière à maintenir ou constituer ultérieurement un peuplement forestier.

Les arbres morts doivent être supprimés, en revanche, il convient de laisser un arbre mort à cavité (arbre gîte pour la faune) dans la parcelle. Dans les zones de pins denses, les arbres dominés peuvent être supprimés (avant leur dépérissement naturel). Ces opérations se font occasionnellement lorsque le cas se présente.

* **Rappel des OLD :**

- la destruction de la végétation herbacée et ligneuse au ras du sol,

- l'élagage des arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres,
- l'enlèvement des arbres morts, dépérissant ou dominés sans avenir,
- l'enlèvement des branches et des arbres situés à moins de 3 mètres d'un mur ou surplombant le toit d'une construction,
- l'élimination des troncs, branches et broussailles par broyage, évacuation ou brûlage dans le strict respect des règles relatives à l'emploi du feu.

L'opération de débroussaillage ne vise pas à faire disparaître l'état boisé, mais doit au contraire :

- permettre un développement harmonieux (normal) des boisements concernés et leur installation là où ils ne sont pas encore constitués (garrigues boisées et garrigues),
- laisser subsister suffisamment de semis et de jeunes arbres de manière à constituer ultérieurement un peuplement complet.

10. Mesure compensatoire :

La végétation et le couvert forestier sont relativement denses et la régénération est présente et vigoureuse, il n'y a donc pas d'intérêt à enrichir ou à reboiser par des essences diverses. Il s'agit juste de respecter les OLD signalées au paragraphe 9.

Afin de maintenir la biodiversité, il convient de ne pas intervenir dans les zonages environnementaux

11. Conclusion :

Les modifications demandées n'auront pas d'incidence notable sur l'environnement, en effet :

- La restauration et l'agrandissement de l'église n'auront qu'un impact minime sur le site. Les bâtiments existants retrouveront leurs caractères, tandis que les extensions se feront dans la zone toute proche et déjà marqué par la présence des constructions.
- Une attention particulière sera portée pendant la phase des travaux. Protection des arbres existants par la mise en place filets signalétiques, utilisation d'une voie chantier spécifique, lavage des roues, remise en état après travaux.
- Le site ne présente aucune vulnérabilité particulière, De plus il est situé dans un lieu périurbain déjà largement fréquenté par les promeneurs et soumis au défrichement.

La reconstruction de cet édifice classé et la préservation de son environnement auront donc un impact plutôt positif sur le site.

